

Fiche technique

Examen de la situation des emplois de la DDFiP d'Indre-et-Loire dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018

La présente fiche expose la déclinaison au niveau départemental des décisions prises au niveau national en matière d'emplois dans le cadre du PLF 2018.

I – LES PRINCIPAUX AXES DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2018

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP concerne l'ensemble des directions et prend en compte les transferts d'activités, tant à titre externe (transferts entre programmes) qu'à titre interne (transfert entre directions du réseau). Toutes les catégories d'emplois sont impactées par les mesures prévues au PLF.

1. Evolution quantitative du plafond d'emplois

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit 1 600 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Corrigé du solde des transferts entre programmes (+ 9 ETP), l'évolution quantitative des emplois est donc de -1 591 emplois contre -1 538 pour l'année 2017.

Les suppressions brutes d'emplois au sein de l'État s'élèvent à 3 712 ETP. La contribution de la DGFIP se situe à un niveau quasi identique à celui du PLF 2017 qui prenait en compte la mise en oeuvre du prélèvement à la source, désormais reportée au 1^{er} janvier 2019. Ce niveau de suppression d'emplois est également inférieur à celui des cinq années précédentes, quasi systématiquement supérieur à 2 000 ETP par an.

2. Répartition catégorielle

Toutes les typologies de directions (services centraux, directions nationales et spécialisées, directions territoriales) contribueront à l'effort de suppression d'emplois.

De même, toutes les catégories d'emplois sont concernées par ces diminutions.

S'agissant des emplois de cadres supérieurs, leur évolution s'inscrit dans deux orientations principales :

- la poursuite de la convergence vers la dotation cible des A+ de chaque direction dont la finalisation était initialement prévue pour le projet de loi de finances 2018 ;
- l'interruption du mécanisme dit de « cascade » qui stabilisait le volume des emplois de A+ comptables par redéploiement vers les postes reclassés dans les catégories supérieures des emplois de A+ comptables libérés par les fermetures. La fin de ce mécanisme autorise désormais une redistribution d'emplois d'inspecteurs divisionnaires de la sphère comptable vers la sphère administrative qui vise à renforcer l'encadrement des structures infra-départementales comptables et non comptables et subsidiairement, une contribution des emplois de A+ comptables aux suppressions d'emplois jusqu'alors exclusivement concentrées sur la sphère administrative.

La déformation catégorielle des emplois de catégorie A, B et C évolue de façon à rapprocher le niveau global des emplois de celui des effectifs pour chacune de ces catégories.

Ainsi, les suppressions d'emplois sur la catégorie A sont ajustées, par déport sur les catégories B et C, dont la contribution est sensiblement équivalente.

3. Mouvements d'emplois

Parallèlement à la traduction des suppressions prévues par la loi de finances, un volume significatif d'emplois est redéployé entre directions pour accompagner les transferts d'activité.

Ces redéploiements résultent essentiellement de la création de nouvelles structures supra-départementales :

- dans la sphère ressources humaines avec la mise en œuvre des 10 centres de services des ressources humaines (CSRH) et du service d'information des agents (SIA) ;
- en matière de recettes non fiscales de l'État avec notamment la création de pôles supra-départementaux dédiés au recouvrement de la fiscalité de l'aménagement et de créances spéciales.

Les redéploiements s'inscrivent également dans le cadre de l'adaptation de la carte des assignations de la dépense de l'État et de l'extension des services facturiers.

Enfin, ils sont marqués par le regroupement des pôles de gestion des consignations et l'achèvement de la réorganisation des centres de services partagés du bloc 3.

II – MÉTHODE MISE EN ŒUVRE

La Méthode d'Allocation Généralisée des Emplois du Réseau des Finances Publiques (MAGERFiP) est utilisée pour décliner les évolutions d'emplois des directions territoriales. Actualisée en 2014, celle-ci est désormais stabilisée.

Elle se fonde sur quatre critères.

1. Renforts et redéploiements

Des renforts (créations nettes) en emplois bénéficient à certains services ou missions. En outre, des redéploiements d'emplois sont opérés entre directions.

Pour 2018, plusieurs services sont concernés par les opérations suivantes :

1. la création des centres de services des ressources humaines (CSRH), au nombre de 10 et le service d'information aux agents (SIA) implanté à Melun. Cette réorganisation entraîne le redéploiement de 450 ETP à l'échelle nationale ;
2. la réorganisation de la sphère recettes non fiscales (RNF) qui conduit à concentrer le recouvrement sur 41 pôles dans les directions assignataires. Cette simplification s'accompagne parallèlement d'une spécialisation du recouvrement de certaines catégories de RNF par la création de structures dédiées soit 11 pôles de recouvrement « fiscalité de l'aménagement », 1 pôle de recouvrement des indus de soldes militaires mis en place à Metz, 1 pôle de recouvrement de la taxe sur les véhicules polluants à la DCST de Châtellerault et 1 pôle de recouvrement des redevances domaniales à la DNID. Cette réorganisation entraîne le redéploiement de 153 ETP à l'échelle nationale ;
3. le regroupement des 14 pôles de gestion des consignations (PGC) sur 2 pôles (Nantes et Lyon) ;
4. le contrôle fiscal. Au PLF 2018, 6 brigades départementales de vérification dites « isolées » sont rattachées à des DIRCOFI. Ce sont ainsi 20 emplois de vérificateurs qui sont redéployés ;

5. les amendes. La mise en œuvre du forfait post stationnement en remplacement des amendes forfaitaires majorées implique le redéploiement de 12 emplois de Paris vers les autres départements de la région Ile-de-France. Par ailleurs, un nouveau dispositif de mutualisation du recouvrement forcé entraîne en 2018 le redéploiement de 5 emplois de la Trésorerie contrôle automatisé de Rennes vers des trésoreries amendes du réseau ;
6. les services facturiers et la dépense de l'État. Les assignations de la dépense de l'État sont mises en adéquation avec la nouvelle carte des régions avec pour conséquence des redéploiements d'ETP au sein de chacune des régions. L'extension du champ des services facturiers entraîne le transfert au bénéfice de la DGFIP de 13 emplois ;
7. les centres de services partagés (CSP) du bloc 3. Le regroupement des CSP du bloc 3, initié en 2017, s'achèvera en 2018. Ce regroupement conduit à redéployer une partie des emplois correspondants, les gains de productivité permettant de supprimer le résiduel ;
8. les autres renforts, plus résiduels, seront positionnés dans certaines directions.

2. Gains de productivité

Pour 2018, les gains de productivité fléchés comprennent :

- des gains liés à l'application TéléIR (sur la base de 1 ETP pour 16 000 nouveaux télédéclarants) ;
- des gains liés à la progression de la dématérialisation des paiements des recettes des collectivités locales.

Ces fléchages sont en corrélation étroite avec la taille des départements.

3. Contribution proportionnelle

Elle illustre le principe de répartition équilibrée de l'effort et constitue la composante principale de l'évolution du plafond d'emplois.

La contribution proportionnelle conduit à répartir sur l'ensemble des directions le solde des suppressions du réseau net des gains de productivité.

La contribution s'applique, pour chaque direction, aux emplois implantés, minorés, le cas échéant, des emplois consacrés aux activités supra-départementales.

4. Corrections liées aux évolutions des métiers ainsi qu'à leurs conditions d'exercice

Le volume des suppressions déterminé à l'issue des phases précédentes fait l'objet de corrections, pour chaque département, à la hausse ou à la baisse.

Sans remettre en cause la contribution proportionnelle, il apparaît en effet nécessaire d'intégrer des critères qui permettent d'appréhender les évolutions des métiers ainsi que celles liées à leurs conditions d'exercice.

Il s'agit d'apporter des atténuations aux variations d'emplois calculées dans les étapes précédentes. La correction n'a donc pas vocation à modifier de manière substantielle la variation en emplois résultant de la contribution proportionnelle et des gains de productivité.

Trois corrections interviennent :

- la dotation cible charges

La dotation a pour objet de prendre en compte la dimension « charge de travail » dans la détermination du volume d'emplois alloué aux départements.

- la dotation accueil

Elle a pour objet d'intégrer le métier de l'accueil dans le volume d'emplois alloué à chaque direction. Il s'agit d'une dotation financée par précompte sur la contribution proportionnelle.

La dotation ne joue que positivement. Elle bénéficie à tous les départements.

- le correctif opérationnel

Le correctif opérationnel a pour objet de faciliter la traduction des évolutions d'emplois résultant des étapes précédentes de la méthode.

Il est fondé sur l'historique des suppressions et consiste à s'assurer que le volume des suppressions évolue de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre, donnant ainsi une certaine visibilité aux directeurs locaux.

III – INCIDENCES AU NIVEAU LOCAL

1. Déclinaison départementale du PLF 2018

		AFiPA	ID CN	A	B		C/AST	TOTAL
					Admi	Géo		
Contribution brute			-2		-5	-1	-2	-10
Transferts et redéploiements	Création CSRH ⁽¹⁾	1		2	22		11	36
	Prélèvements CSRH ⁽¹⁾				-2		-1	-3
	RNF ⁽²⁾				-2		-1	-3
	CGR ⁽³⁾				-1		-1	-2
	SLR ⁽¹⁾				2			2
	Transfert DISI OUEST ⁽⁴⁾						-3	-3
	TOTAL	1		2	19		5	27
Contribution nette		1	-2	2	14	-1	3	17

⁽¹⁾ Le déploiement de SIRHIUS-RH et la réorganisation de l'ensemble des missions RH entraînent plusieurs modifications au niveau de la DDFiP : création d'un CSRH doté de 36 emplois ; prélèvement de 3 emplois en direction (service RH) pour redéploiement vers le CSRH ; création de 2 emplois au service liaison rémunération (SLR).

⁽²⁾ La réorganisation de la sphère RNF conduit à la suppression, fléchée par la Direction générale, de 3 emplois au sein de la DDFiP.

⁽³⁾ Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des retraites, et suite à la création des Services des Retraites de l'État en 2017, la Direction générale a fléché la suppression de 2 emplois au sein du CGR de Tours.

⁽⁴⁾ Le transfert de la gestion de l'immeuble Portalis à la DISI OUEST entraîne le redéploiement des 3 emplois de gardien-concierge de la DDFiP vers la DISI Ouest.

2. Groupe de travail relatif à la répartition des emplois

Pour la quatrième année consécutive, un groupe de travail départemental, composé d'un panel représentatif de chefs de structure, a été constitué afin d'enrichir les réflexions préparatoires à la localisation des emplois à supprimer.

Ce groupe de travail s'est réuni le 24 novembre 2017. Il a examiné la pertinence des données de charges retenues et de la pondération qui y est associée. Il a également proposé des éléments supplémentaires d'appréciation du fonctionnement des services notamment des facteurs environnementaux ayant une influence certaine sur les conditions d'exercice de l'activité ou des spécificités tenant aux moyens mobilisés pour accomplir les missions.

3. Localisation projetée des modifications d'emplois

Au plan départemental, la méthode pour décliner les évolutions d'emplois en DDFiP s'appuie sur l'outil d'aide au pilotage des emplois dans le réseau des Finances publiques (APERFiP). Ce module opérationnel applique au niveau local les différentes étapes de la méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFiP). Il doit

permettre d'objectiver l'affectation d'emplois à une structure. L'objectif est d'assurer une continuité, et donc une cohérence, entre le résultat départemental (examiné par le CTR sur la base de la méthode MAGERFiP) et la déclinaison locale.

Ainsi, chaque année, les gains de productivité fléchés et les transferts de mission sont intégrés préalablement à la détermination de la contribution proportionnelle de la direction. Les correctifs de charge interviennent après calcul de la contribution proportionnelle de la direction.

L'outil APERFiP regroupe des fiches de répartition par famille de structures (SIP, SIE, Trésoreries,...). C'est au moyen de ces fiches que s'opère le projet d'affectation précis d'emplois au sein de chaque famille de structures.

Les paramètres déclinés dans la grille générale d'allocation de MAGERFiP sont pris en compte dans APERFiP, afin que se projettent précisément les mouvements d'emplois au sein de chaque famille.

Les résultats issus d'APERFiP, enrichis des réflexions du groupe de travail départemental, conduisent à la répartition des suppressions d'emplois telle qu'elle figure dans le tableau joint en annexe 1.

Les critères de charges retenus propres à chaque catégorie de service et les taux de pondération sont présentés dans le tableau joint en annexe 2.

En revanche, il n'existe pas d'élément de référence associé aux services de direction. En effet, les services de direction à l'exception notamment du SLR et du CGR sont des services d'expertise et de conception. Ils ne peuvent faire l'objet d'une analyse au regard de données de charges. Par conséquent, la méthode est fondée sur l'examen du rapport entre le nombre d'emplois affectés aux services de direction et le nombre global d'emplois de la DDFiP comparativement aux moyennes constatées dans les directions de même catégorie.

3.1. Transformations d'emplois de catégorie A+

Contrairement aux années précédentes, les emplois comptables supprimés sont réaffectés en direction, en emplois administratifs, et ne peuvent donc plus être redéployés en emplois d'inspecteurs.

3.2. Suppressions et redéploiement d'emplois

Structures	IDIV CN	A	B	B géomètre	C	Total
SIP de Tours Nord-Ouest					-1	-1
SIP de Loches			-1			-1
SPF de Chinon					-1	-1
CDIF de Tours				-1		-1
PCE			-1			-1
Service commun (accueil)					1	1
Trésorerie de Ligueil			-1			-1
Trésorerie de Loches			-1			-1
Trésorerie de Vouvray					1	1
Trésorerie de Château-Renault					-1	-1
Paierie départementale			-1			-1
Direction	-2					-2
Équipe de renfort					-1	-1
TOTAL	-2	0	-5	-1	-2	-10

Annexe 1 : Répartition des suppressions et redéploiements d'emplois

Structures	AFIP	AFIPA	IP	IDIV HC	IDIV Comptable	IDIV CN	A	B	B géomètre	C	Total
Mouvements d'emplois implantés liés aux restructurations											
Transfert de la mission de gestion comptable et financière des communautés de communes											
Trésorerie de Tours Ville et Métropole (Tours Municipale)								-1		-1	-2
Trésorerie de Joué-lès-Tours (Tours Banlieue Ouest)										1	1
Trésorerie de Vouvray								1			1
Fusion de structures et Transfert de la mission de recouvrement de l'impôt											
Trésorerie de Bourgueil								-1			-1
Trésorerie de Langeais (Touraine Nord-Ouest)								1			1
Trésorerie de Sainte-Maure-de-Touraine								-1		-1	-2
Trésorerie de l'Île-Bouchard										1	1
SIP de Chinon								1			1
Trésorerie de Luynes								-1		-1	-2
Trésorerie de Joué-lès-Tours (Tours Banlieue Ouest)								1			1
SIP de Tours Nord-Ouest										1	1
Redéploiements (conséquences ASR 2018)											
Trésorerie de Bourgueil					-1						-1
Trésorerie de Sainte-Maure-de-Touraine					-1						-1
Trésorerie de Luynes					-1						-1
Direction						3					3
Accueil de Tours de Champ-Girault							-1				-1
Direction - Division CF							-1				-1
Trésorerie de l'Île-Bouchard							1				1
Trésorerie de Langeais (Touraine Nord-Ouest)							1				1
TOTAL	0	0	0	0	-3	3	0	0	0	0	0
Mouvements d'emplois implantés dans le cadre du PLF 2018											
Transferts et redéploiements d'emplois											
CSRH prélèvement								-2		-1	-3
CSRH dotations		1					2	22		11	36
RNF								-2		-1	-3
Centre de gestion des retraites								-1		-1	-2
Service liaison rémunérations								2			2
Transfert à la DiSI 44										-3	-3
Autres emplois											
SIP de Tours Nord-Ouest										-1	-1
SIP de Loches								-1			-1
SPF de Chinon										-1	-1
CDIF de Tours									-1		-1
PCE								-1			-1
Service commun (accueil)										1	1
Trésorerie de Ligueil								-1			-1
Trésorerie de Loches								-1			-1
Trésorerie de Vouvray										1	1
Trésorerie de Château-Renault										-1	-1
Paierie départementale								-1			-1
Direction						-2					-2
Équipe de renfort										-1	-1
TOTAL	0	1	0	0	0	-2	2	14	-1	3	17

ANNEXE 2 : Critères de charges et pondérations associées

Catégories	Critères	Taux de pondération
SIP	Nombre de foyers fiscaux IR en 2016	48%
	Nombre d'articles IR-TH-TF pris en charge en 2016	9%
	Nombre d'articles majorés IR-TH-TF pris en charge en 2016	19%
	Montant des émissions IR en 2016	10%
	Montant des prises en charge IR-TH-TF en 2016	4%
	Nombre de déclarations papier traitées	10%
SIE	Nombre de déclarations de résultats déposées en 2016	32%
	Nombre de créations de redevables de TVA en 2016	19%
	Montant des prises en charge TVA-IS-CVAE-CFE en 2016	19%
	Nombre d'articles CFE	20%
	Nombre de demandes de remboursement de créances traitées en 2016	10%
SPF et CDIF	Nombre de publications	55%
	Nombre de réquisitions	35%
	Nombre d'actes non télépubliés	10%
TRESORERIES SPECIALISEES SPL	Somme du nombre de lignes de titres de recettes et du nombre de sous-articles de rôles	20%
	Montant des dépenses de fonctionnement	10%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	20%
	Nombre de lignes de mandats autres	25%
	Nombre d'hébergés	5%
	Nombre de budgets actifs	10%
	Nombre de pièces en RAR au 31/12/2016	10%
TRESORERIES MIXTES	Nombre d'articles IR-TH-TF pris en charge en 2016	5%
	Nombre d'articles majorés IR-TH-TF pris en charge en 2016	5%
	Montant des prises en charge IR-TH-TF en 2016	4%
	Somme du nombre de lignes de titres de recettes et du nombre de sous-articles de rôles	20%
	Montant des dépenses de fonctionnement	10%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	5%
	Nombre de lignes de mandats autres	26%
	Nombre d'hébergés	5%
	Nombre de budgets actifs	10%
	Nombre de pièces en RAR au 31/12/2016	10%
TRESORERIES HOSPITALIERES	<i>Comparaison avec d'autres trésoreries hospitalières</i>	
	Somme du nombre de lignes de titres de recettes et du nombre de sous-articles de rôles	55%
	Montant des dépenses de fonctionnement	15%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	15%
	Nombre de lignes de mandats autres	10%
	Nombre de lignes de payes annuelles	5%
PAIERIES DEPARTEMENTALES	<i>Comparaison avec d'autres paieries départementales</i>	
	Somme du nombre de lignes de titres de recettes et du nombre de sous-articles de rôles	11%
	Montant des dépenses de fonctionnement	33%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	31%
	Nombre de lignes de mandats autres	25%
TRESORERIES MUNICIPALES	<i>Comparaison avec d'autres trésoreries municipales</i>	
	Somme du nombre de lignes de titres de recettes et du nombre de sous-articles de rôles	50%
	Montant des dépenses de fonctionnement	10%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	25%
	Nombre de lignes de mandats autres	15%
TRESORERIE OPHLM	<i>Comparaison avec d'autres trésoreries OPHLM</i>	
	Nombre de logements gérés	45%
	Montant des dépenses de fonctionnement	10%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	20%
	Nombre de lignes de mandats autres	25%